



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1901

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu

objet : Démolition de l'ancien site du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Butin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1901**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Chassieu

objet : **Démolition de l'ancien site du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a procédé à l'acquisition de l'ancien site du Progrès, implanté au n° 92-93 rue du Progrès à Chassieu, le 13 décembre 2006. Aujourd'hui, le siège du Progrès est installé dans le quartier de la Confluence alors que son imprimerie est toujours située à Chassieu.

Le site a été acquis à titre de réserve foncière, dans le cadre d'une démarche de requalification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mi-Plaine. Il avait été identifié comme étant susceptible de constituer une opportunité intéressante pour l'accueil de nouvelles activités. Divers contacts ont d'ailleurs été établis en ce sens à l'époque mais ils n'ont pu aboutir faute de repreneurs.

Les bâtiments ont été considérablement dégradés depuis lors, notamment du fait des intrusions pour le pillage du cuivre. Une étude a montré qu'une réutilisation des bâtiments, même rénovés, n'était plus envisageable, du fait de leur obsolescence et de leur inadaptation aux critères du marché de l'immobilier. Enfin, les frais de portage du site ont rapidement constitué une lourde charge financière pour la Communauté urbaine jusqu'à 360 000 € par an. Il a donc été décidé, en 2012, de démolir ces bâtiments.

Une première estimation a été réalisée, pour un montant d'environ 3 650 000 €, pour réaliser la totalité des démolitions. Une autorisation de programme initiale a ensuite été individualisée (délibération n° 2012-3178 du 10 septembre 2012), pour un montant de 2 420 000 €. Les travaux ont débuté en mars 2015 par le désamiantage du bâtiment implanté au n° 93. À la fin de cette opération de désamiantage et alors que la déconstruction allait débuter, il est apparu que des matériaux contenant de l'amiante, non identifiés à l'origine, étaient encore présents en quantité très importante. Le chantier au n° 93 a dû être interrompu. Par contre, la démolition du n° 92 a été menée à bien (travaux réceptionnés en août 2016).

Une solution de compromis a donc été recherchée afin de poursuivre l'opération au moindre coût. Un programme de démolition, pensé pour permettre une diminution maximale des frais de portage foncier (notamment le coût du gardiennage) est aujourd'hui proposé.

II - Le projet

Une surface de plancher de 11 080 mètres carrés sera démolie, correspondant à un tiers des surfaces de plancher du site. La surveillance du dernier bâtiment restant, le bâtiment Process, pourra être assurée uniquement par alarme à l'issue des travaux, ce qui permettra une économie considérable (20 000 €/an, plutôt que 360 000 €/an actuellement).

Il est donc demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour réaliser la démolition partielle des bâtiments du n° 93, rue du Progrès à Chassieu, pour un montant de 1 100 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de démolition partielle du n° 93, rue du Progrès à Chassieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échancier prévisionnel suivant : 800 000 € en 2017 et 300 000 € en 2018, sur l'opération n° 0P01O2777.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est porté à 3 520 000 €.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.